

**LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE LA DEFENSE
ET DES ANCIENS COMBATTANTS**

COMMUNIQUE:

Le public Burkinabè des **deux sexes** est informé de l'ouverture d'un concours pour le recrutement exceptionnel de **cent (100) Militaires Du Rang techniciens**, au titre de l'année **2023**, deuxième (2^{ème}) vague, au profit de la Gendarmerie Nationale.

Les spécialités à pourvoir sont réparties comme suit :

Spécialités	Nombre	Diplôme exigé	Observations
Maçon	07	CAP maçonnerie	
Menuisier	05	CAP menuiserie	
Electricien bâtiment	06	CAP électricité bâtiment	
Maintenance groupes électrogènes	05	CAP maintenance groupes électrogènes	
Dessin bâtiment	06	CAP dessin bâtiment	
Maintenance des véhicules Automobiles	54	CAP maintenance des véhicules automobiles	(34 motos- 20 autos)
Tôlerie peinture	02	CAP en soudure - tôlerie - peinture automobiles	
Electricité auto	07	CAP électricité + froid et climatisation	
Conducteur (transport en commun)	06	Permis D	
Conducteur (remorque et semi-remorque)	02	Permis E	
Total.....	100		

I. CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part audit concours les candidats remplissant les conditions suivantes :

- être de nationalité burkinabè ;

- être titulaire du Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP);
- avoir la taille d'au moins 1m 65 ;
- n'avoir subi aucune condamnation à une peine afflictive ou infamante ;
- être âgé de 20 ans au moins et de 30 ans au plus au 31 décembre 2023, c'est-à-dire être né entre le **31 décembre 1993 et le 31 décembre 2003** ;
- jouir de ses droits civiques ;
- être apte à servir en tout temps et en tout lieu ;
- être de bonne moralité ;
- être physiquement et psychologiquement apte à suivre la formation.

Les élèves-fonctionnaires en formation dans les écoles et centres de formation professionnelles ainsi que les fonctionnaires en activité dans la fonction publique ne sont pas autorisés à concourir.

II. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est composé comme suit :

1. Une demande manuscrite timbrée à 200 FCFA, adressée à Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de la Défense et des Anciens Combattants ;
2. Un extrait d'acte de naissance ou jugement supplétif en tenant lieu et datant de plus de trois (03) ans ;
3. Un certificat de nationalité Burkinabè ;
4. Un bulletin n°3 du casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois ;
5. Une copie certifiée conforme du BEPC ou du diplôme reconnu équivalent ;
6. Une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ;
7. Un certificat de visite et de contre-visite datant de moins de trois (03) mois ;
8. Un curriculum vitae ;
9. Un certificat de non grossesse pour le personnel féminin.

III. DEPÔT DES DOSSIERS

Le dépôt des dossiers de candidature se fera du **jeudi 1^{er} juin au jeudi 15 juin 2023** dans les postes de commandement des Groupements de Gendarmerie Départementale de **Bobo-Dioulasso, Dédougou, Dori, Fada N'Gourma, Gaoua, Kaya, Koudougou, Ouagadougou, Ouahigouya et Tenkodogo.**

IV. DEROULEMENT DU CONCOURS

Le concours se déroulera dans les **dix (10) localités** ci-dessus citées selon le calendrier ci-après :

- ✓ **Epreuves Physiques et Sportives : du dimanche 25 juin au vendredi 30 juin 2023** pour tous les centres.

Elles comprennent les épreuves sportives suivantes :

Pour les garçons :

- 100 mètres ;
- 1 000 mètres.

Pour les filles :

- 80 mètres ;
- 800 mètres.

Toute moyenne inférieure à 10/20 aux épreuves physiques et sportives est éliminatoire. La participation aux deux épreuves est obligatoire.

- ✓ **Epreuves écrites : le dimanche 09 juillet 2023** pour tous les centres.

Elles porteront sur les matières ci-après :

- **Epreuve de technicité : durée 02 heures.....coefficient 2**
(Conduite pratique pour les conducteurs)
- **Culture générale : durée 01 heure.....coefficient 1**

Toute note inférieure à 07/20 à l'une des épreuves écrites est éliminatoire.

Les candidats se présenteront sur les terrains de sport et dans les salles d'examen munis du récépissé d'inscription et de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ayant servi au dépôt du dossier.

L'appel des candidats se fera à **06 h 00 minute.**

L'admission définitive n'interviendra qu'à l'issue d'une visite médicale d'incorporation et d'une enquête de moralité.

DIFFUSIONS :

Ouagadougou, le **16 MAI 2023**

- sur la RNB du **17 mai 2023**
à toutes les heures de communiqué
en français.
- dans le Quotidien Sidwaya du
17 mai 2023.



Colonel-major Kassoum COULIBALY

Officier de l'Ordre de l'Étalon